

GAZETTE DE VARSOVIE

VENDREDI 25. MAI 1792.

*Varsovie le 25 mai.**Extrait d'une lettre, écrite de Constantinople par un Polonais.*

Nous n'avons rien à espérer des Turcs; toutes les démarches de notre ambassadeur sont rendues infructueuses par les manœuvres d'une certaine cour, qui ne néglige rien pour nous représenter ici, comme une nation livrée à l'anarchie, & avec laquelle on ne peut former de liaisons. L'influence de la Russie dans le divan, est visible; pour obtenir quelque chose de la Porte, il faut que nous battions les Russes, ou que nous formions de nouvelles liaisons avec eux: dans le premier cas, nous nous ferons respecter des Turcs; dans le second, nous profiterons de la prépondérance marquée de la Russie, dans le divan.

DIETE DE POLOGNE.

Séance du 18 mai. On reprend la discussion du projet de règlement pour la Commission de guerre. — Le Prince Czartoriski, Nonce de Lublin, propose un projet de décret, sous le titre: *Brevet de pension, pour la sérénissime princesse royale de Pologne, Marie Christine, fille du sérénissime prince royal de Pologne, Charles, & de la sérénissime princesse royale de Pologne, Françoise, de la maison de Krasinski.* — Le Secrétaire fait lecture de ce projet de décret; le Roi l'appuie; & il est adopté unanimement en ces termes:

Brevet de pension &c.

La nation polonoise en se ressouvenant toujours avec reconnaissance des regnes des princes de la sérénissime maison de Saxe, ne cessera jamais de se rappeler avec attendrissement les qualités éminentes par lesquelles S. A. S. Charles de Saxe, prince royal de Pologne, sut s'attirer tous les cœurs des citoyens, pendant son séjour en Pologne, en ne cessant de leur donner des témoignages non équivoques de son attachement & de sa haute considération pour la nation Polonoise, s'étant même choisi une épouse & compagne dans une maison illustre, polonoise d'origine. A ces causes, Nous Roi de concert avec les Etats confédérés, accordons à Marie Christine, fille du sérénissime prince royal de Pologne, & de Françoise Krasinski, princesse royale de Pologne, petite-fille du sérénissime Roi de Pologne Auguste III. & princesse polonoise du chef de sa maison, une pension viagère de 72,000 fls. dont elle jouira après la mort du sérénissime prince royal Charles & de son auguste épouse, auxquels Dieu garde longue vie; laquelle pension viagère de 72,000 fls. sera payée régulièrement tous les ans en vertu du présent décret, après leur décès, à la susdite princesse de Pologne.

Le Roi renouvelle la demande qu'il avait fait, d'être autorisé par les Etats à nommer Mr. Rzewuski, grand-notaire, au régiment des fusiliers vacant. Il met dans tout leur jour les talents & les services rendus à la chose publique, par son recommandé. Il ajoute que ces consi-

dérations auraient peut-être dû le dispenser de se conformer à la présentation de la Commission de guerre, dans cette occasion, mais que l'estime toute particulière qu'il a pour une magistrature, qui remplit ses fonctions avec tant d'exactitude, ne lui a pas permis de ne pas suivre la règle établie, dans cette occasion.

Mr. Sołtyk, Nonce de Cracovie, observe que la qualité de fonctionnaire civilico-militaire, ne peut pas être un obstacle à ce que Mr. Rzewuski soit nommé colonel du régiment des fusiliers, puisque le rang de grand-notaire répond à celui de lieutenant-général; qu'appelé à remplir ses fonctions par la Diète, Mr. Rzewuski a prêté serment par devant la Commission de guerre, & a reçu ordre de cette magistrature de faire la revue de l'armée &c. Il termine son discours en faisant des vœux pour qu'après avoir puni un Rzewuski coupable, on récompense un autre Rzewuski vertueux.

Mr. Choiecki, Nonce de Kiovie, dit que Mr. Rzewuski ayant déjà le rang de lieutenant-général, ce ne serait pas le récompenser dignement, que de le nommer colonel du régiment des fusiliers. Il ajoute que l'exception qu'on ferait dans cette occasion à la loi, pourrait avoir des conséquences funestes dans la suite, & demande qu'on passe à l'ordre du jour. — Mr. Severin Potocki, Nonce de Bracław, repete les motifs allégués en faveur de Mr. Rzewuski; & il forme la motion d'autoriser Sa Maj. dans cette occasion, à disposer en sa faveur du premier régiment qui viendra à vaquer. Cette motion est appuyée par plusieurs Nonces. — Mr. Weysenhoff, Nonce de Livonie, demande que les Etats se hâtent de décider cette question, pour s'occuper des travaux immenses, qui leur restent encore à achever. — La Chambre demande qu'on fasse lecture du projet de règlement pour la Commission de guerre, qui est l'objet de l'ordre du jour. On y fait différents amendements; & les Etats n'étant pas unanimes sur son adoption, on met aux voix la disjonctive suivante: *le projet touchant la Commission de guerre, doit-il être adopté tel qu'on vient de le lire, avec les amendemens, ou doit-on le renvoyer au Comité constitutionnel pour l'amander?* L'appel nominal donne un résultat de 65 voix pour l'adoption & de 36 pour le renvoi du projet au Comité constitutionnel. On en vient au scrutin; & le projet est adopté par une pluralité de suffrages, de 55 contre 40.

La séance qui avait duré jusqu'à bien avant dans la nuit, est levée & indiquée à lundi.

Séance du lundi 21 mai. M. le maréchal dit que, quoiqu'il circule déjà plusieurs copies de la déclaration de la Russie, ces copies pouvant être altérées, il croit devoir communiquer l'original aux Etats.

Le Roi. Il est de mon devoir de faire part aux illustres Etats assemblés en Diète, de la Déclaration que M. Bulhakow, ambassadeur de Russie a remise à M. le chancelier de Lithuanie, dans la soirée même du 18 du courant.

M. l'abbé Wollowicz, référendaire fait lecture de cette Déclaration; après quoi le roi continue ainsi:

Vous voyez, Messieurs, qu'on annule dans cet écrit, non seulement votre ouvrage du 3 mai, mais encore tous vos autres travaux qui l'ont précédé; vous voyez les efforts que l'on fait pour dépriser & même déclarer nulle la Diète actuelle; vous voyez clairement que nos ennemis sont appuyés par ceux de nos propres concitoyens, qui n'ont pas craint de conspirer contre l'expression de la volonté, & le bonheur de la patrie; vous voyez enfin les menaces severes que l'on fait à la nation entière, si elle veut maintenir son ouvrage & être fidelle à son serment; & en cela même, vous decouvrez une demarche visiblement hostile de la part de la Russie contre nous. Vous voyez donc la nécessité absolue, où nous sommes, d'user de tous les moyens qui sont en notre pouvoir, pour la défense & le salut de la patrie. Ces moyens, je les réduis à deux classes: les premiers comprennent tout ce que l'intrépidité & le courage peuvent inspirer d'efforts; & par rapport à ceux-ci, non seulement je me conformerai volontiers à tout ce que les Etats trouveront bon de déterminer, mais je déclare encore, que je me présenterai en personne, que je m'exposerai même partout, où ma présence sera utile, soit pour vous encourager dans le péril, soit pour diriger vos forces & présider à vos dangers. — Les autres moyens propres à contribuer au salut de la patrie, peuvent être trouvés & doivent même être cherchés dans les négociations. La première chose que nous ayons à faire, c'est de recourir à notre allié, le sérénissime roi de Prusse. On sçait que tout ce que vous avez fait de plus important, à dater pour ainsi dire, de l'ouverture même de la Diète, vous ne l'avez fait, qu'à l'instigation & par les conseils de Sa Maj. Prussienne. C'est ainsi que nous nous sommes affranchis de l'acte de garantie, que nous avons envoyé un ambassadeur à Constantinople, que nous avons fait transporter aux Russes leurs magasins, & retirer leurs troupes du territoire de la république. C'est pour nous conformer aux desirs de notre magnanime voisin, que nous avons donné de l'énergie à notre gouvernement pour former ensuite avec Sa Maj. Prussienne, une alliance conforme à ses desirs, par laquelle elle s'engage à employer d'abord ses bons offices, & en cas qu'ils ne produisissent aucun effet, à nous envoyer des secours effectifs, pour sauver notre indépendance & garantir nos frontières. L'accomplissement de ces deux points, est essentiellement provoqué par la déclaration qu'on vient de lire, où l'on nous impute à crime, toutes ces réformes que nous n'avons opérées que de concert avec Sa Maj. Prussienne. — Je crois également convenable que nous nous adressions aussi au sérénissime roi de Hongrie, comme à un prince voisin qui est fortement intéressé à ce que la Pologne ne soit ni troublée, ni conquise, ni asservie par une puissance de laquelle ses Etats n'ont été séparés jusqu'à présent, que par une vaste étendue du territoire de la république — Il est encore très naturel que nous nous adressions au sérénissime Electeur de Saxe, à qui nous avons donné tant de preuves de notre bienveillance, que la reconnaissance seule, l'engagera certainement à chercher les moyens de nous garan-

tir des maux que l'on nous présage. S'il nous est encore laissé quelqu'autre moyen d'entrer en négociation, & d'employer plutôt la plume que l'épée, il ne faut en rejeter, il ne faut en négliger aucun. Il n'est pas croyable que Catherine, II, cette princesse éclairée & magnanime, veuille rejeter généralement toutes les remontrances qui peuvent encore lui être faites, de toutes parts, pour qu'elle éloigne les maux incalculables dont la guerre est la source, & dont les effets, qui font frémir l'humanité, revoltent sans doute, la sensibilité de cette grande princesse; surtout quand il lui aura été prouvé clairement, que les rapports qui lui ont été faits, (juste ciel l'avouerai-je!) par nos propres concitoyens, ne s'accordent pas avec la vérité, puisque les violences mentionnées dans la déclaration du 18 mai 1792, n'ont pas été commises lors de l'acte du 3 mai 1791, & que notre constitution civile ne donne aucune atteinte à la liberté, non plus qu'au gouvernement républicain. Il n'est pas croyable, dis-je, que la sérénissime impératrice, lorsqu'elle sera mieux informée, de toutes ces circonstances, veuille employer les mêmes efforts à appuyer toutes les prétensions, exprimées dans la déclaration; puisque la vérité, la justice, l'amour de la paix, lui parlent en faveur de notre cause. — Combien ne doit-il pas être douloureux pour nous, de voir que quelques uns de nos citoyens aient calomnié ces motifs louables? J'ai donné suffisamment à connaître dans tout le cours de ma vie & de mon regne, combien j'ai en aversion les voyes de rigueur; & c'est ce qui fait, que mon cœur est navré de douleur, quand je considère quel deluge de maux veulent attirer sur leurs frères, sur leur mère commune, sur la patrie, ceux, qui donnant fausement pour opposés aux vœux de la nation, des travaux qui ont été solennellement & unanimement approuvés par toutes les Diètes, provoquent incessamment contre la nation, & uniquement pour se satisfaire, le secours des armées étrangères. La Déclaration nous annonce que c'est ainsi qu'en ont déjà agi quelques uns de nos citoyens: il est donc à présumer, qu'ils chercheront à multiplier dans l'intérieur du pays leurs partisans, les complices de leurs pernicieux desseins; & c'est ce qu'il est absolument nécessaire d'empêcher & de prévenir à quelque prix que ce soit. — Mais je crois convenable d'avertir expressément les membres de cette assemblée, que plus la dignité & la considération de la nation exige de nous, que nous déployons d'efforts pour notre défense, plus nous pouvons nous en promettre de succès, si nous évitons d'employer, soit dans nos discours, soit dans nos écrits, ces expressions qui ne marqueraient que l'emportement, & qui par là même paraîtraient plutôt retracer la passion, que présenter l'image auguste de la vérité. Et puisque la gravité des circonstances où nous nous trouvons, nous impose la loi de rassembler au plutôt, toutes nos forces, & de les employer courageusement à notre défense, sans laquelle aucune négociation, aucune délibération ne peut produire d'effet; vous ne manquerez certainement pas, Illustres Etats, de considérer que si jamais la perte du tems fût nuisible, c'est surtout dans ces circonstances; je désire donc, j'espère même, que vous voudrez bien vous prescrire à vous même de reprendre la discussion des matières dont la décision ne souffre ni retard ni délai. Je ne doute pas que vous ne rangiez dans cette classe, la décision de l'ordonnance militaire (de l'état militaire), & la coéquation qui doit devenir une source abondante de nouvelles richesses pour la république. Le travail concernant les grecs non-unis, n'est

pas moins important; une sage & prompte décision sur cette matière, peut augmenter considérablement nos forces & diminuer d'autant, celles de nos ennemis. Je me flatte que dans le nombre des moyens expéditifs de renforcer notre force armée, vous ne manquerez pas de distinguer celui que vous présente le duc de Courlande, dont un corps de troupes, prêt à marcher, n'attend que vos ordres pour voler à notre défense; & que vous saisissez cette occasion de prononcer définitivement sur les démêlés élevés dans ce duché. — Vous n'ignorez pas combien de nos concitoyens ont passé en différens tems, au service de Russie, je crois que vous jugerez convenable, Illustres Etats, de donner une promulgation, pour les rappeler, afin qu'ils ne combattent pas contre leur patrie. — Vous déciderez s'il paraît nécessaire de rappeler notre ambassadeur, Mr. Deboli. — Présentement, il convient surtout de donner à Mr. l'ambassadeur de Russie, qui se trouve encore ici, une garde militaire qui puisse le garantir de tout désagrément personnel, & de toute insulte. — Et comme tout ce que je vous expose aujourd'hui, est l'objet des délibérations les plus mures, qui ayent été prises de notre tems, je ne souhaiterais pas, qu'emportés par la fougue de la passion, nous prissions, un arrêté qui put paraître dans la suite une fausse mesure, une mesure peu réfléchie. — Je crois que le meilleur conseil que je puisse vous donner, c'est de vous rassembler cet après-midi, comme vous l'avez fait tant de fois si utilement, dans cette maison qui est devenue le foyer du patriotisme le plus pur, & des meilleurs conseils; dans la maison de Mr. le Maréchal de la Diète, afin que vous vous y communiquiez avec une confiance réciproque, vos sentimens, & que vous y examinez ce que vous croirez devoir adopter, rejeter, changer ou amender dans les avis que j'ai ouverts aujourd'hui; & sur lesquels je n'entendrai pas plutôt dans la séance de demain, votre arrêté, que je répéterai: je suis prêt, mes chers compatriotes, au mépris des dangers auxquels je serais exposé, de partager avec vous le sort que la providence nous réserve, quelqu'il soit. — Et comme c'est dans le secours de cette providence divine, que forts de la bonté de notre cause, nous avons placé notre plus grande confiance, je prie Messieurs les Evêques ici présents, d'ordonner des prières publiques dans leurs diocèses, pour qu'à leur exemple, leurs vœux invoquent les bénédictions du ciel, pour le soutien de la patrie. En terminant mon discours, j'en dépose dans tes mains, l'original, Maréchal de la Diète; incline dans l'assemblée de famille, (sans cérémonies, confidente, familière) qui se tiendra chez toi, les esprits à adopter ou changer les avis qu'il renferme, & cela pour le plus grande bien de la patrie. — Déjà nous avons reconnu dans plus d'une occasion la bienveillance sincère du prince Sapieha, Maréchal de la confédération de Lithuanie, pour la patrie; mais c'est avec joie, que je vous annonce, Illustres Etats, que le même prince Sapieha m'a renouvelé avant-hier, avec une effusion de sentimens irrésistible, l'assurance la plus positive de ne pas nous abandonner dans tout ce que nous résoudrons ou exécuterons, son digne & vénérable collègue & moi, ensuite de l'expression de votre volonté. — J'ai dit. Il me reste à attendre demain, les résolutions que vous aurez prises.

Après que le Roi eut parlé, la chambre passa à l'ordre du jour, avec autant de calme que de dignité.

La suite après.

Dortmund le 5 mai. Nous apprenons que le régiment de Budberg, infanterie prussienne, en garnison à Hamm, vient de recevoir l'ordre de se tenir prêt à marcher dans 8 jours. Nous croyons que les autres régimens, répartis tant dans le comté de la Mark, que dans le pays de Cleves, se mettront en mouvement à la même époque. Le régiment d'Eckartsberg, maintenant de Grävenitz, qui allait quitter Wesel pour se rendre à Bayreuth, doit y rester jusqu'à nouvel ordre. Il n'y a actuellement à Wesel, que 3 régimens qui forment à peu près 6000 hommes; mais nous pouvons dire avec vérité que les troupes prussiennes en Westphalie, d'ailleurs toutes prêtes à faire leurs évolutions annuelles, n'attendent qu'un dernier ordre pour se mettre en marche. (Gazette de Cologne.)

P A Y S - B A S .

Extrait d'une lettre d'Ath du 4 mai.

En ce moment une partie de canoniers qui se trouvent ici, reçoivent l'ordre d'aller joindre le général Beaulieu avec 8 pièces de canon de 12 livr. & quelque obusiers; les Autrichiens sont actuellement sur le territoire Français. Voilà tout ce que je puis à présent vous mander de certain; mais vous ne tarderez pas à recevoir de nouvelles ultérieures. (Courier du Bas-Rhin.)

Namur le 3 mai. Le bruit se répand que le général la Fayette est arrivé près de Bouvignes; on a fait toutes les dispositions nécessaires pour le bien recevoir. (Gazette de Cologne.)

Bruxelles le 3 mai.

Bulletin, que le Gouvernement a publié le 30, concernant le mauvais succès de la tentative de Français sur Mons, tandis qu'un autre de leurs corps faisait une fausse attaque vers Tournay.

Rapport du général comte d'Happoncourt au maréchal baron de Bender, daté de Tournay le 29 avril 1792.

Ayant été informé que l'ennemi, après avoir fait replier nos avant-postes placés à Marquain, avait passé vers les 6 heures du matin, nos frontières d'au-delà d'une demi lieue, & avançait à grands pas, j'ai envoyé à sa rencontre un bataillon de Clerfayt, deux divisions d'Alton, & une division du régiment de Lingne, infanterie, avec deux divisions de Latour, chevaux-légers. La colonne ennemie, plus nombreuse en cavalerie qu'en infanterie, & venant de Lille, était au nombre au-delà de trois mille hommes. Le colonel baron de Vogelsang, de Clerfayt, avec le major de Retz, du régiment d'Alton, qui commandaient notre infanterie, & le colonel Pfortzheim avec le lieutenant-colonel de Roe, à la tête de la cavalerie, précédés par les chasseurs, se rapprochèrent de l'ennemi; &, ayant conduit leurs troupes de manière à les prendre en flanc, ils se trouvèrent dans une position très avantageuse. Les nôtres tirèrent aux environs douze coups de canon; & l'armée ennemie, avant que notre infanterie ait pu faire une seule décharge & avant que la cavalerie ait été assez avancée pour l'atteindre, prit la fuite. On la poursuivit dans le plus grand ordre & tambour battant jusqu'aux frontières. Les Français abandonnèrent dans leur retraite ou plutôt dans leur fuite beaucoup de bagages, des provisions, des fourrages, différens attirails de guerre & quatre pièces de canon. On trouva, sur le champ qu'ils avaient abandonné, deux dragons & plusieurs chevaux tués; & une quarantaine de leurs soldats de différens régimens ont été faits prisonniers. Nous n'avons eu ni tués ni blessés ni égarés; & les trois chasseurs,

qui, tout au commencement, ont été faits prisonniers par les dragons ennemis, & que, par leur retraite précipitée, ils ont été obligés d'abandonner, sont revenus sous leur drapeau. Tout le bagage, les attirails de guerre, le pain, les fourages, & aux environs dix chevaux, ont été distribués aux soldats & aux paysans. — J'entre dans ce moment-ci en ville avec la troupe; & tout est parfaitement tranquille. Je ne saurais assez me louer de l'ordre & de la prudence, avec laquelle les officiers tant de l'état-major que les autres, & en général toute la troupe ont exécuté les manœuvres & opérations; & leur contenance & conduite font honneur aux troupes Autrichiennes. Les paysans, ainsi que les habitants de la ville, ont témoigné à notre entrée leur joye & allégresse en criant: Vivent les troupes autrichiennes! Je suis bien charmé de pouvoir annoncer au commandant-général une affaire dont le succès a répondu à mon attente. — Pendant que ceci se passait du côté de Tournay, le corps d'armée, venu de Valenciennes, entra par Quiévrain & marcha sur Boussut, d'où notre piquet de chasseurs se replia, en combattant, vers Gemappe, village derrière lequel le général de Beaulieu avait posté la droite des troupes, avec lesquelles il était sorti de Mons à la rencontre de l'ennemi.

Rapport du lieutenant-général baron de Beaulieu à M. le maréchal baron de Bender, du 29 avril 1792.

Aujourd'hui 29 vers les 9 heures & demie du matin, l'ennemi venant de Quiévrain & de Quiévrain, se présenta d'abord en plusieurs colonnes tant d'infanterie que de cavalerie, & s'étendit en forme de demi-lune autour de mon front. Je n'avais qu'environ 1,800 hommes d'infanterie & 1,400 à 1,500 hommes de cavalerie, avec 10 pièces de canon, la plupart de 3 livres de balle. Ainsi j'étais fort inférieur en nombre à l'ennemi; mais la position de mon front me rassurait & sur-tout la bonne-volonté, que me témoignèrent unanimement MM. les officiers & les soldats. Les français commencèrent leur attaque sur Boussut; on les laissa faire: je fis retirer mes postes avancés, trop éloignés pour les soutenir; d'ailleurs le terrain ne vaut pas celui que j'occupais. Après que toutes les dispositions furent faites, j'attendis tranquillement l'ennemi, mais il n'arriva point; car, lorsqu'il eut dépassé Boussut, & qu'il voulut se former pour avancer, nos braves chasseurs de Le-Loup l'arrêtèrent par-tout où il voulut avancer. Ces chasseurs s'étaient glissés dans le village de Quaregnon, qui présente un ravin le long de mon front avec des maisons & des broussailles; & les troupes françaises eurent beau tirer plus de 80 coups de canon pour les déloger, rien ne put leur faire quitter leur poste. Toute cette affaire s'est passée entre le village de Quaregnon & Gemappe à notre droite, & Frameries devant notre gauche. — Les ennemis n'ayant pu percer de ce côté-là, éprouvèrent alors de tourner vers notre gauche, qui n'est qu'une plaine avec un petit bois justement placé dans le coin de l'équière de notre front: Ils se présentèrent sur cette gauche en foule; mais, ayant aperçu la cavalerie que j'avais placée sur ce flanc, ils se bornèrent à faire quelques manœuvres à plus de 3 mille pas de distance de nous; & ils se retirèrent enfin invisiblement vers Boussut & vers le bois de Boussut, où cependant ils restèrent en vue. J'en ai pas voulu les poursuivre, parce que mes forces n'étaient pas suffisantes pour entreprendre cette poursuite. Nos chasseurs tuèrent plus de vingt ennemis sur la place, entr'autres deux canonniers. Le cheval d'un lieutenant-colonel des hussars français fut tué, le lieutenant-colonel blessé & fait prisonnier; & vraisemblablement il y a plusieurs blessés. Les Français étaient au nombre de onze, douze ou treize mille hommes: on verra maintenant qu'ils ont été par-tout les agresseurs. — L'ennemi, qui n'avait pas poussé plus loin ce jour-

là, se remit en mouvement le 30 à la pointe du jour, pour attaquer Mr. de Beaulieu, tandis que celui-ci, qui venait d'être renforcé de deux bataillons, avait fait avancer de son côté une partie de ses troupes: Il s'engagea un combat de courte durée, dont les circonstances les plus essentielles se trouvent énoncées dans le rapport pareillement ci-joint de ce brave général, & qui se termina par la déroute du corps Français, qui, dès les 11 heures du matin, avait déjà repassé nos frontières pour se replier sur Valenciennes.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du mercredi 2 mai. Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une lettre de M. l'évêque de Paris & de son conseil. Elle est ainsi conçue: — „ Des ecclésiastiques citoyens vous prient de déposer sur l'autel de la patrie une légère offrande de 2 mille livres. Elle serait plus considérable s'ils n'avaient dû consulter que leur zèle; mais, bornés dans leur moyens, ils se voient entourés d'une grande famille de pauvres qui réclament journellement leur secours. — Comme citoyens, nous nous honorons de pouvoir contribuer à la défense de notre pays; comme ecclésiastiques, nous desirons que le peu que nous offrons soit appliqué au soulagement des blessés dans les hôpitaux de l'armée. — Nous ne cesserons en outre de former les vœux les plus ardens pour la prospérité des armes de la nation, dans une cause si grande, aussi juste que celle de la liberté; mais n'ayant jamais séparé les intérêts de la patrie de ceux de la religion, & soutenant fortement l'une par l'autre, en prêchant de bouche & de cœur l'heureux accord de la constitution & de l'évangile, si des événements malheureux exigent de notre part de nouveaux & de plus grands sacrifices, il n'en est pas qui puissent coûter à des hommes, à des Français qui ont juré de vivre libres ou de mourir. „ (On applaudit.) — Le ministre envoie à la ratification de l'Assemblée deux traités, dont les articles ont été consentis d'une part entre le roi des Français, & de l'autre entre les princes de Salm-Salm & de Leichtenstein. — L'Assemblée renvoie la lettre à son Comité diplomatique. — M. . . Si l'Assemblée veut me le permettre, je vais lui faire lecture d'une lettre d'un officier municipal de Lille, aussi recommandable par son patriotisme que par sa prudence.

Extrait de la lettre.

„ En ramassant tous les rapports faits à la municipalité, il en résulte que M. Dillon n'a point trahi; que le plan étant seulement de tenir l'armée ennemie en échec, il avait fait avancer sa troupe à droite & à gauche du chemin de de Tournai, où il l'avait déployée en bataille. Elle n'avait pas mangé depuis la soupe de la veille, & ses chevaux étaient sur les dents. On distribuait du pain, & on débridait les chevaux, lorsque l'armée ennemie s'est montrée sur la hauteur d'une colline. L'ordre fut donné de se replier. La première colonne l'exécuta, mais il fut mal exécuté dans la colonne gauche, qui se trouva ébranlée par le désordre. L'armée est rentrée dans Lille partie par partie. Cependant notre perte n'est pas considérable en hommes; le nombre passe à peine cent. „